

Dijon le 1^{er} février 1826
N^o 1558.

me au Comte (r. d'Anas)
R. Montmout

Monsieur le Maire de la Ville de
Dijon.

Le soussigné, en D^uoie de
La permission de changer -
L'ordonnance de la façade
A tout le dessin en joint -
is la présente pour la réédifier
conformément au dessin B

Dijon ce 25 f^{ev} 1826.



Courtois

Le Maire de la Ville de Dijon,

En la présente pétition,

Arrête:

Il en fait droit à la demande
de l'exposant, pourvu qu'il se
conforme exactement à l'avis de
M^{re} le Mayor, usque la présente arrêté
soit enregistré au bureau de police.

Dijon, ce 27 février 1826.

Le Maire de Dijon

T. L. C. Courtois



Monsieur le Maire,

Louis Giron, dit l'Éricheon, Coureur aux
Comtes, entre les n^{os} 3 et 4, a l'honneur de vous
exposer qu'étant propriétaire de la Maison qu'il
habite, et qu'il a fait construire sur l'emplacement
de l'ancienne église Saint Nicolas, il est dans
l'intention de changer l'ouverture de ladite
Maison, sur la rue, et d'y pratiquer une seule
grande porte au lieu d'une grande et une petite
qui existent actuellement, conformément au plan
ci joint; ce qu'il ne peut faire exécuter sans
votre autorisation.

C'est pourquoi l'Exposant recourt à vous
vous prie, Monsieur le Maire, d'après l'avis
de M^{re} le Mayor, l'autoriser à faire faire les
changements ci-dessus désignés, au per lui de
conformément aux lois et règlements.

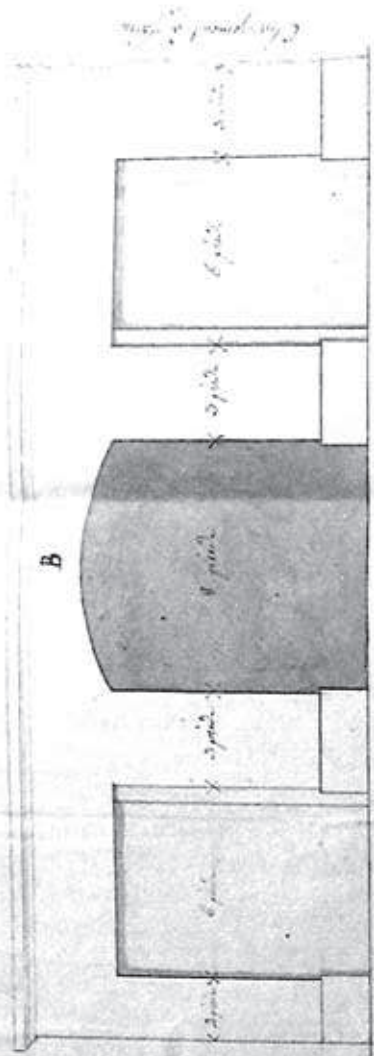
Et Daiguerez Monsieur le Maire, faire
droit de justice.

Yenne Giron

Dijon, le 15 février 1826.

Figure - 1.2 - 100

B



A

